

Bilan de la concertation et des différentes consultations

Dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cousance par déclaration de projet les actions suivantes en matière de consultation ont été réalisées.

Consultation du public :

Réunion publique organisée sur la commune de Cousance en date du 26 juin 2023. Des précisions ont été apportées aux personnes présentes à la suite de la présentation effectuée par le bureau d'études en présence du porteur du projet, de la Communauté de communes (notamment Monsieur le Président) et de la mairie (notamment Monsieur le Maire de Cousance).

La présentation est annexée au présent bilan (6.2).

Un article paru dans le bulletin communautaire de janvier 2024 a également été rédigé pour porter le projet à connaissance des habitants de la Communauté de communes Porte du Jura.

L'article est annexé au présent bilan (6.3).

Consultation des personnes publiques associées :

Notification du projet de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cousance par déclaration de projet par voie dématérialisée le 27 octobre 2023. Les réponses obtenues sont annexées au dossier d'enquête publique.

Pour donner suite à ces avis :

- Un plan masse du projet de la nouvelle chaudière sera ajouté à la notice de présentation,
- Une modification de la règle sur les clôtures sera proposée pour le passage de la petite faune.

Par ailleurs, il est précisé que le recul par rapport au cours d'eau est déjà acté dans le découpage du règlement graphique puisqu'une zone tampon AZH existe au contact de la zone UX. La règlementation sur les reculs sera néanmoins revue.

Quant aux insertions paysagères demandées, les possibilités seront étudiées avec le porteur de projet avant approbation de la présente procédure.

Consultation de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale :

Saisine de la MRAE dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Pour donner suite à cet avis :

- des compléments seront apportés au dossier dans sa version d'approbation,
- la justification du choix du site sera renforcée autant que possible au regard des obligations techniques déjà développées au sein de la notice de présentation,
- un plan masse du projet de la nouvelle chaudière sera ajouté à la notice de présentation,
- il sera précisé qu'aucune utilisation des deux chaudières en parallèle ne sera nécessaire.

Consultation de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers :

La consultation de la CDPENAF n'est pas nécessaire dans le cadre de cette procédure du fait de l'existence d'un SCOT sur le territoire.

Les différentes consultations des personnes publiques associées et autres commissions et la concertation menée auprès du public permettront de compléter positivement le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cousance par déclaration de projet. Le bilan de ces démarches adaptées et cohérentes avec un tel projet est jugé positif et constructif.

L'enquête publique complétera le dispositif de consultation avant d'envisager l'approbation par le conseil communautaire.

Fait à Beaufort-Orbagna

Le 14/02/2024

Le Président,
Christian BUCHOT

